



**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de CUZIEU, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Laurence CROSNIER, Maire.

Présents : Mmes AMEEUW, CROSNIER, MARCHAND, ROESCH et SEGUIER. Mrs ALBERT, DEVENAT et MICHEL.

Absents excusés : Mme POZZO (procuration à Mr DEVENAT), Mr GUSMEROLI (procuration à Mme MARCHAND) et Mr VINIACOURT (Procuration à Mme ROESCH).

Secrétaire de séance : Mr ALBERT

Madame le Maire ouvre la séance en demandant l'approbation du procès-verbal de la séance précédente (séance du 26/08/2024). Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mr ALBERT se porte volontaire pour être secrétaire de la présente séance.

Ordre du jour

1. Travaux effectués, en cours et à venir
2. Recrutement d'un agent communal
3. Revalidation du zonage de gestion de l'ONF
4. Approbation du rapport triennal de suivi local d'artificialisation des sols (loi ZAN)
5. Cession de la parcelle A 1359 à la commune
6. Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du centre de Gestion de l'Ain
7. Informations communautaires
8. Informations et questions diverses

Synthèse de la séance :

1. Travaux effectués, en cours et à venir

➤ Voirie : La réfection du bas de la route de Fesnes jusqu'au monument aux morts a été réalisée début octobre. Les travaux de marquage au sol restent à faire. Travaux pilotés et financés par la Communauté de Communes Bugey Sud pour un coût total de 93 060,35 € TTC. Un riverain et plusieurs membres du Conseil Municipal signalent un souci de stagnation des eaux pluviales sur la partie basse, ce qui peut engendrer du verglas et créer un problème de sécurité. Ce souci sera remonté au service voirie de la CCBS.

Concernant la programmation des travaux de voirie communale 2025, il a été demandé de poursuivre les travaux sur la route de Fesnes (niveau intermédiaire) jusqu'au croisement du chemin de Bourbouillon.

Le Conseil Municipal souhaite concrétiser le projet de sécurisation de la route départementale D31C de la traversée de Vollien, profitant du programme de renouvellement des enrobés du Département. Pour rappel, le montant des devis demandés pour la suppression des îlots et la mise en place d'une voie douce sur le côté (au moyen de balises routières J11) s'élève à 20 735,47 €. Madame le Maire informe le conseil qu'elle a assisté à la réunion de contractualisation avec le département le 25 octobre dernier et qu'un financement a été accordé pour un montant de 4 105,00 €. Reste à charge pour la commune : 16 630,47 €. Elle espère que le budget 2025 permettra de voir aboutir ce projet qui restera la priorité de l'année prochaine. La commission travaux se réunira au premier trimestre afin d'avancer sur le projet et de le présenter à l'Agence Routière Départementale.

➤ Aire de jeux pour les enfants : Tous les équipements sont à présent installés. L'aire a été contrôlée par SOLEUS et est opérationnelle. Coût total équipements + installation : 16 961,48 € TTC.

Financements : Subventions Région « Bonus Ruralité » de 2 984 € et « Jeux inclusifs » de 2 324 € + Dons de Cuzieu Animations et Patrimoine de 3 000 €, du Sou des Ecoles SMBC de 2 500 € et de Monsieur Bernard COLLOMB de 2 000 €. Reste à charge pour la commune 4 153,48 €.

Madame le Maire renouvelle ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce projet, que ce soit sur le plan financier ou technique (installation).

➤ Réparation fuite appartement locatif et infiltration dans la salle d'activités. L'entreprise de plomberie Patrick SCHUTTERLE est intervenue pour un coût de 119 € TTC.

➤ Visite de contrôle du clocher : Devis INDELEC pour mise aux normes du dispositif de protection foudre pour un montant de 7 644 € (dispositif extérieur) et 875 € (dispositif intérieur). Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ce devis pour le moment.

➤ Devis de l'entreprise SARL FAURE-GIRERD & REY pour la réparation du lavoir de Vollien (suite à la sortie de route d'un automobiliste) : 1 740 € TTC + Devis CELONA pour le rachat d'une table/bancs : 1 579,50 €. Ces devis ont été transmis à l'assurance.

2. Recrutement d'un agent communal

Face à la nécessité d'un passage régulier aux points d'apport volontaire pour effectuer un nettoyage autour des conteneurs suite à des dépôts sauvages, Madame le Maire souhaite recruter un agent 4h00/semaine afin d'effectuer cette mission et réaliser des petites tâches d'entretien sur la commune (voirie, espaces verts, bâtiments).

Actuellement un poste vacant de 6h00 hebdomadaires est ouvert. Il conviendrait de changer la quotité de ce poste et de la baisser à 4h00. Elle demande au conseil municipal de se positionner sur cette proposition.

Délibération : L'ensemble des membres du conseil présents sont favorables à cette modification. Une offre d'emploi sera publiée en ce sens pour le recrutement d'un agent technique en CDD à temps non complet.

3. Revalidation du zonage de gestion de l'ONF

Le plan de gestion forestier arrive à terme fin 2024. Suite au passage du technicien territorial référent, il a été proposé d'élargir le zonage de suivi forestier. Celui-ci était jusqu'à présent de 24 ha 74 a 70 ca et passera à 36 ha 24 a 20 ca. Même si pour l'instant ces parcelles ne représentent pas une grosse production de bois, cette extension pourrait permettre de réétudier les demandes d'affouage à l'avenir, sachant que pour l'instant il n'y a toujours pas de quoi répondre aux 13 demandes qui avaient été faites en Mairie. Le coût des frais de gestion ONF s'élève à 2 €/ha/an.

Délibération : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité l'application de ce nouveau régime forestier.

4. Approbation du rapport triennal de suivi local d'artificialisation des sols (loi ZAN)

Ce rapport devient obligatoire. Il doit être formalisé par chaque commune couverte par un PLU ou une carte communale d'ici la fin de l'année, soumis au débat puis au vote du conseil. Madame le Maire présente le rapport et le diagnostic réalisé par la Direction Départementale des Territoires qui fait état de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers depuis 2011. Celle-ci s'élève à 2,36 ha (destinée principalement à l'habitat). Un pic est noté pour l'année 2021. Dans ce rapport, il est demandé de faire état de la désartificialisation réalisée sur cette même période et de calculer le solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées. Monsieur DEVENAT souligne qu'il a démonté l'ancienne stabulation située près de son habitation et qu'il a réengazonné cet espace d'environ 2 000 m². Ceci sera consigné dans le rapport. Enfin, le rapport demande également de définir des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Madame le Maire souligne que la zone constructible de la Carte Communale datant de 2005 devient très réduite car de nombreuses parcelles ont fait l'objet de constructions depuis cette date. Il n'y a pas de révision de la Carte Communale prévue avant le passage en PLUi en 2026.

Une révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) portée par la Communauté de Communes Bugey Sud est obligatoire avant fin 2027. Ce travail de révision commencera dès 2025 en concertation avec les communes.

Délibération : Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, ce rapport de suivi.

5. Cession de la parcelle A 1359 à la commune

Lors d'un bornage effectué par un particulier en mars dernier, il en est ressorti qu'une petite partie de la route de Vérupt (d'une surface de 39 m²) empiète sur un terrain privé appartenant à la SCI Les Plantoux (représentée par Madame BEILLIONET). Cette dernière, après discussion avec la Mairie, est d'accord pour céder cette petite portion de route à l'euro symbolique et souhaite que la borne incendie soit déplacée afin qu'elle ne gêne pas son entrée. Un acte de cession notarié est nécessaire et un devis sera demandé pour le déplacement de la borne.

Délibération : Les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer l'acte de cession à l'euro symbolique chez le notaire.

6. Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du centre de Gestion de l'Ain

En vertu de l'application des textes régissant les statuts des agents territoriaux et en application de l'article portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale, une adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires (congé maladie, invalidité ou décès) est nécessaire.

Délibération : Les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat du CDG01.

7. Informations communautaires

- PLUi : Suite à la conférence des Maires du 10 septembre, Madame le Maire informe le Conseil que la minorité de blocage relative au transfert de la compétence PLUi vers la Communauté de communes a été activée (cela signifie qu'au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population se sont positionnées contre ce transfert). Le PLUi ne sera donc pas mis en place en même temps que la révision du SCoT mais ce transfert sera automatique lors de la prochaine mandature, c'est-à-dire en 2026.

- Création d'une police de l'urbanisme mutualisée à laquelle la commune adhèrera en 2025. Le coût sera de 237,70 € par dossier.

- L'ensemble des conseillers ont été destinataires du Rapport d'activité de la CCBS fin septembre.

- Pacte Financier et Fiscal de Solidarité : Lors de la Conférence des Maires du 14 Novembre, et suite aux nouveaux éléments présentés, la majorité des communes ont rejeté le PFFS. La CCBS versera donc une Dotation de Solidarité à la ville de Belley (dotation obligatoire pour la mise en œuvre du Contrat de Ville signé récemment). Un fonds de concours sera également mis en place par la CCBS pour la réalisation de projets structurant sur le territoire.

- Eau & Assainissement : Fin novembre et début décembre, La CCBS et la Régie des Eaux ont organisé 2 réunions à destination des conseillers municipaux afin de faire un état des lieux du transfert et des orientations prises. Les schémas directeurs réalisés pour l'ensemble du territoire Bugey Sud révèlent un besoin énorme de travaux sur les réseaux, ce qui aura un impact sur la tarification qui, lors du transfert, était différente d'une commune à une autre. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement seront donc uniformisés sur tout le territoire en 2031 : pour l'eau, la part fixe sera de 25 € et la part variable de 2,47 € HT/m³. Pour l'assainissement, la part fixe sera de 25 € et la part variable de 2,28 € HT/m³.

A partir de 2025, des tarifs spéciaux seront mis en place pour les agriculteurs et les industriels et un « chèque eau » de 25 € sera à disposition des foyers défavorisés.

8. Informations et questions diverses

- Date de la cérémonie de vœux : elle est fixée au 12 janvier 2025 à 11h00.

- Réunion de la Commission Sociale : le mardi 17 décembre à 18h00 pour la distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 75 ans.

- Bulletin municipal en cours de rédaction. L'assemblée sera effectuée le dimanche 22 décembre au matin.

- Demande de Monsieur MICHEL pour l'achat de la parcelle communale A556 qui est mitoyenne à une des siennes. Madame le Maire souligne que celle-ci fait partie du zonage de gestion forestière de l'ONF et qu'une cession est vraisemblablement impossible. La question sera posée à l'ONF.

Séance levée à 22h30.

Le présent procès-verbal est établi conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est approuvé lors de la séance du conseil municipal du 10 février 2025.

Le Maire
Laurence CROSNIER



Le secrétaire de séance
Bernard ALBERT